



Fédération des Opex de Bretagne

Cintré, le 24 janvier 2016

N° 003 / FOB / Bretagne / 03

Les Anciens Combattants en France

Argumentaire

Revendications et Propositions

**Afin que la RECONNAISSANCE
de la NATION
soit enfin et durablement effective**

10 Janvier 2016

Le président

Col ® Daniel PÉRE 1, residence Rubertois 35310 CINTRÉ

☎ : 02.99.64.08.58 📠 :

Courriel « daniel.pere@neuf.fr »

Fédération des Opex de Bretagne

Argumentaire de revendications et de propositions

Nous avons rédigé cet argumentaire afin de faire connaître aux autorités politiques, aux élus, aux responsables de L'Onac, aux journalistes enfin à l'ensemble de nos concitoyens quelle est la situation préoccupante des Anciens Combattants en France.

Les Anciens Combattants forment une population silencieuse, particulièrement méritante mais continuellement délaissée.

Ils regroupent les valeureux soldats qui ont combattu pendant la II^o Guerre Mondiale, en Indochine, en Corée, en Afrique du Nord, et de nos jours en Opérations extérieures (Opex).

Au cours des quarante années passées, il y a une continuité de la part des gouvernements successifs dans l'indifférence à leur égard.

Hormis lors des cérémonies patriotiques où les autorités politiques, toujours avides d'apparence et de considération devant les médias, consentent furtivement à leur serrer la main, les Anciens combattants ressentent douloureusement qu'ils sont les grands oubliés de la RECONNAISSANCE NATIONALE.

Ils sont las de solliciter comme une faveur ce qui est dû comme une récompense légitime de leur engagement au service de la France.

Marcel Pagnol écrivait dans "Jean de Florette" : " la Vertu, ce n'est pas de se taire, de fermer les yeux, de ne pas bouger. La Vertu, c'est d'agir, c'est de faire le Bien. On n'en a pas tellement l'occasion.

C'est pourquoi, lorsqu'il se présente une bonne action, toute prête, en état de marche, juste devant votre nez, c'est que le Bon Dieu vous l'offre.

Celui qui ne saute pas sur le marchepied et qui s'en va les mains dans les poches, c'est un pauvre fada qui a manqué le train."

Modestement mais avec conviction, nous nous inspirerons désormais de ce message afin de faire bouger les choses et ainsi obliger les responsables politiques à retrouver la Vertu, à faire le Bien et à ne pas manquer le train !

Nous y sommes encouragés par l'exemple de Monsieur André Maginot , Ministre des pensions en 1919,dont le caractère intègre magnifiait à la fois le député humaniste puis le ministre déterminé qu'il fut et le courageux sergent grièvement blessé qu'il devint pendant la Grande Guerre.

Après avoir fait un constat de situation exposant les principaux problèmes, nous présenterons une liste de propositions à même de satisfaire les revendications des Anciens Combattants.

Pendant les quarante dernières années, et aujourd'hui encore, les successeurs de Monsieur André Maginot désignés comme ministre délégué ou secrétaire d'Etat en charge des Anciens combattants , placés là temporairement en attente d'autres postes, ont été passifs, comme non concernés par le caractère noble de leur fonction.

Ils se sont essentiellement préoccupés de la gestion, en comptables mesquins, au détriment de l'aspect humain de leur mission et du rôle social qu'ils doivent incarner.

Pendant les quarante dernières années et aujourd'hui encore , aux revendications légitimes présentées de façon déférente aux autorités concernées par les différentes associations d'Anciens Combattants ,sous forme de vœux, de souhaits, de motions, de questions écrites ou orales, les réponses ont toujours été les mêmes :

Au pire : Attendez, Attendez, ce n'est pas le moment, la situation budgétaire ne le permet pas; Il vous faut donner l'exemple de la rigueur !

Au mieux : Nous avons pris conscience du problème présenté qui a retenu toute notre attention, le gouvernement place la situation des Anciens Combattants au cœur de ses priorités ! D'ailleurs, une commission interministérielle va être constituée à ce sujet, les conclusions vous seront communiquées prochainement.

Et les années passent, passent sans résultat sinon quelques maigres subsides distribués de-ci de-là au prix d'une extrême usure des responsables d'associations et surtout de la perte de confiance du monde Combattant à l'égard de l'autorité politique.

Car la volonté politique, c'est de gagner du temps, c'est de compter sur la diminution des effectifs, c'est de rogner, année après année le maigre budget alloué.

**Ainsi, hormis les pompeux discours officiels de circonstance
les hommages commémoratifs à but médiatique
les rares médailles distribuées
les aumônes à préoccupation électoraliste accordées à la dernière
minute**

**LA RECONNAISSANCE de la NATION N'EST JAMAIS AU RENDEZ-VOUS
L'ESPRIT et l'ŒUVRE de Monsieur André Maginot ont été TRAHIS**

Bilan et Evolution des populations au sein du Monde Combattant

Les bénéficiaires de pensions militaires d'invalidité (P.M.I)

Actuellement : 266 000

En baisse moyenne de 4,3 pour 100 par an

Les titulaires de la carte du combattant

Actuellement : 1 150 000

En baisse moyenne de 4 pour 100 par an

En 2014, sur 70 000 cartes distribuées, seulement 244 étaient éligibles à la pension de retraite à 65 ans (Montant annuel 669 euros).

La moitié des cartes attribuées le sont au profit de ressortissants algériens.

Le budget des anciens combattants

Il est composé de trois parties :

- 1) Le budget consacré stricto sensu aux anciens combattants (pensions d'invalidité, retraite du combattant, actions sociales entre autres..).
- 2) Les crédits consacrés à la Mémoire historique.
- 3) Les crédits réservés à la « journée défense et citoyenneté ».

* Il est à noter que les deux derniers crédits ne concernent pas le fonctionnement du Monde Combattant et qu'ils devraient, par souci de transparence et de cohérence, être rattachés à la mission Défense.

Son montant annuel :

Il est de l'ordre de 3 milliards d'euros

Son évolution :

Il est en baisse régulière de 140 millions d'euros par an soit 4,5 pour 100.

La disparition physique des ayants-droits :

Elle est de l'ordre de 60 000 personnes par an

* Il est à noter que la baisse annuelle du budget est disproportionnée par rapport à la baisse budgétaire qui serait engendrée par la seule disparition des ayants droits.

La Valeur du Point d'Indice

Cette valeur conditionne le montant, entres autres, des pensions militaires d'invalidité, de la retraite du combattant, de la pension accordée aux veuves, de la retraite mutualiste...

Actuellement fixé à 14 euros, le point d'indice accuse un retard de 44 pour cent par rapport à l'inflation.

*** S'agissant des pensions militaires d'invalidité, le mode de calcul du point d'indice provoque un décalage négatif significatif par rapport aux pensions civiles d'invalidité. Ce décalage s'accélère année après année.**

Deux exemples illustrent le retard occasionné par la réévaluation insuffisante du point:

Le montant de la retraite du combattant devrait être de 950 euros par an au lieu de 669 euros actuellement.

Une pension militaire d'invalidité au taux du soldat¹ de 25 pour 100 devrait être de 202 euros par mois au lieu de 140 euros actuellement.

¹ Le taux du soldat (qui varie de 10 à 100 pour 100) s'applique aux militaires d'active quelque soit le grade détenu. En retraite, ce taux est en outre modulé en fonction du dernier grade détenu lors de l'activité.

Les solutions attendues par le Monde Combattant

Au plan politique :

- Il faut réaffirmer, dans l'esprit et dans les faits, la Reconnaissance que la Nation doit aux Anciens Combattants et à ceux qui vont le devenir (soldats en Opex).
- il faut établir, une fois pour toutes, l'équité de traitement entre les différentes générations du feu.
- Il faut redonner au monde combattant la confiance perdue, affermir le lien Armées- Nation et assurer la cohésion nationale.

Pour cette mise en œuvre , il est nécessaire de désigner, pour une durée minimale de 3 ans, un Ministre délégué ou un Secrétaire d'Etat ,digne de ce nom, inspiré par l'exemple de Monsieur André Maginot. Pénétré de sa mission morale et sociale, il est maître de ses moyens en particuliers budgétaires.

Au plan pratique :

1) Le budget est sanctuarisé

Il faut consacrer un budget annuel de 3 milliards d'euros exclusivement dédié à l'administration des Anciens combattants sans baisse sur la durée.

En conséquence, les crédits consacrés au fonctionnement de La journée "Défense et citoyenneté et à la " Mémoire historique" sont transférés à la mission Défense.

- **Il faut planifier et obtenir l'épuration des différents contentieux sur la période.**

- **Il faut poser et respecter le principe d'obligation d'utiliser les marges budgétaires annuelles dégagées par la disparition physique de 60 000 ayants-droit. Ce principe permettra de satisfaire en priorité les principales revendications.**

2) La valeur du point d'indice

Il est rappelé qu'elle conditionne le montant de toutes les prestations servies.

Son mode de calcul doit changer.

Cette valeur sera basée sur les indexations accordées aux fonctionnaires de catégorie C.

En outre, un rattrapage de 10 pour 100 par an sur 3 ans du montant du point sera initialisé.

3) La retraite du combattant

Elle ne possède aucun des critères caractérisant une retraite (pas de cotisation, pas de réversion).

Dans un souci d'harmonisation avec la gestion des Harkis, et de considération envers le Monde Combattant, il serait judicieux de changer l'appellation en : " Allocation de Reconnaissance aux Anciens Combattants".

En Conclusion

On dit de notre économie qu'elle est une chose trop importante pour être confiée aux seuls politiques.

Ce n'est pas encore démontré !

On dit aussi que la guerre est une chose trop importante pour être confiée aux seuls militaires !

Ce n'est pas encore démontré !

Par contre, ce que nous pensons avoir démontré, c'est que l'administration et la gestion des Anciens Combattants est une chose trop délicate et sensible pour être confiée à certains hommes politiques qui se réfugient derrière le rideau des contraintes budgétaires ou réglementaires afin de ne rien entreprendre

Nous savons qu'il existe des hommes et des femmes responsables qui comprennent notre démarche

S'ils s'inspirent de l'œuvre de Monsieur André Maginot, ils trouveront à la fois la raison et le cœur d'accomplir une haute et noble mission au service des Anciens Combattants.

La Raison car le Monde Combattant forme une population fidèle aux idéaux de la République.

L'autorité politique peut compter sur elle en temps de guerre, lors d'une crise comme en temps de paix.

C'est un gage essentiel pour la cohésion nationale.

Le cœur car il s'agit d'hommes et de femmes qui ont souffert. Au combat, ils ont démontré leur courage et leur abnégation. Aujourd'hui, souvent âgés, blessés ou invalides, ils se consacrent, bénévolement pour la majorité d'entre eux, au service des autres.

Leurs magnifiques successeurs en Opex sont fiers de les prendre en exemple. De fait, toutes les générations du Feu se ressemblent et se rassemblent.

La Fédération des Opex de Bretagne vous remercie d'avoir pris le temps de lire cet argumentaire conçu pour la défense objective des droits et intérêts du Monde Combattant.

Dans ce domaine, nous voudrions faire mentir Albert Camus qui écrivait :

« Les gouvernements, par définition, n'ont pas de conscience »
